

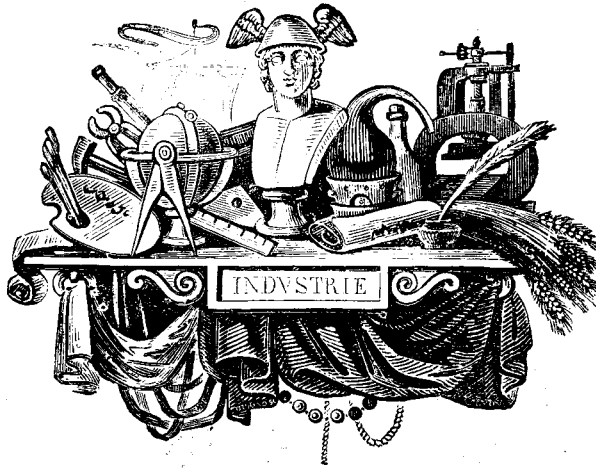
Le Bazar paraît le Samedi de chaque semaine, format in-4° de huit pages à deux colonnes, et plus si l'abondance des matières l'exige.

Le prix de l'abonnement est de 7 fr. pour trois mois, 12 fr. pour six, et 20 fr. pour l'année.

Pour ce prix, chaque Abonné fondateur a droit à une annonce gratuite par semaine, de 20 lignes au plus; l'excédant sera payé.

Les abonnements ne peuvent dater que du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.

Les personnes non abonnées paieront chaque insertion 15 c. la ligne.



Les Abonnés qui ne veulent pas profiter des insertions gratuites ne paieront que 4 fr. pour trois mois, 6 fr. pour six mois, et 10 fr. pour l'année.

On s'abonne à Lyon, à la Librairie industrielle et d'éducation de Chambet fils, quai des Célestins, chez qui toutes les Annonces seront adressées;

Chambet père, libraire, place des Terreaux, 16;

Lusy, rue Lafont, 20; Giraudier, place Louis-Grand, 17;

Et Durand, graveur, passage de l'Argue, à la Rotonde.

# LE BAZAR



## LYONNAIS,

Feuille générale d'Annonces en tout genre, intéressant le Commerce, les Arts, l'Industrie, les Intérêts privés et généraux.

### Toutes les Annonces gratuites

POUR MM. LES ABONNÉS-FONDATEURS.

1 Fr. par mois pour ceux qui ne veulent pas profiter des Annonces gratuites, et 15 cent. par ligne d'insertion pour les Personnes non abonnées.



### ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

DE LA SEMAINE.

- Jeudi 17 sept. M. Nardini, improvisateur italien, a donné une séance à la salle de Loterie où ses improvisations en français ont obtenu quelques succès.
- Vend. 18. Sur le chemin de l'Île-Barbe, un omnibus a versé; heureusement les voyageurs en ont été quittes pour de légères contusions.
- Samedi 19. Un vieillard a failli être écrasé par une voiture dans la rue Saint-Côme; il a été retiré avec beaucoup de peine de dessous les chevaux.
- Id. Un détachement assez considérable, composé de soldats tirés de divers régiments de cavalerie, a traversé Lyon, se ren-

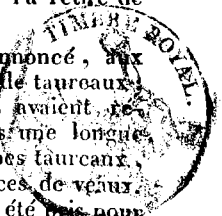
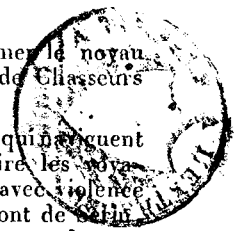
Dim. 20.

dant à Alger où il va former le noyau du quatrième régiment de Chasseurs d'Afrique.

Un des bateaux des meuniers qui descendent sur la Saône pour conduire les voyageurs à Couzon, a heurté avec violence contre une des piles du pont de Neuilly et a fait tomber dans la Saône un des passagers; heureusement on l'a retiré de suite de l'eau.

Id.

Le sieur Coulomet avait annoncé, aux Brotteaux, des combats de taureaux; de nombreux spectateurs avaient répondu à cet appel. Après une longue attente, au lieu de superbes taureaux on a vu paraître des espèces de vœux. Le public, furieux d'avoir été pris pour dupe, a brisé les chaises et les planches de clôture du cirque.



- Id. Une de ces filles que la Police souffre comme une nécessité, a failli devenir victime d'un assassinat; un individu, ouvrier passementier, s'est introduit dans son domicile, rue des Templiers, et lui a tiré un coup de pistolet presque à bout portant; heureusement la balle, au lieu de l'atteindre, s'est allée aplatis contre le mur; l'amorce a mis le feu à sa robe; l'auteur de cette coupable tentative a été sur-le-champ arrêté; il a déclaré n'avoir agi que par un sentiment de vengeance contre elle.
- Id. Un ouvrier mineur, demeurant quai de Flandre, qui possédait une assez forte somme, l'a laissé connaître, à ce qu'il paraît, à des amis ou camarades, et a failli la perdre par sa trop grande confiance. Un de ses camarades lui a dérobé la clé de sa chambre, s'y est introduit et l'a dépossédé de la somme de 2,400 fr. Grâce au zèle de M. Rion, commissaire de police, le voleur a été arrêté le même jour et la somme retrouvée.
- Id. Les arrêts que la Cour des Pairs a rendus relativement aux accusés lyonnais du mois d'avril 1854, ont été affichés aujourd'hui.
- Id. La Caisse d'Épargne de Lyon a reçu aujourd'hui la somme de 15,499 fr., versés par trois cent trente-quatre déposants; sur ce nombre cinquante-cinq nouveaux livrets ont été délivrés. Elle a remboursé 5,925 fr. à dix-sept personnes.
- Lundi 21. M<sup>me</sup> Pradher, née Moore, une des premières actrices de l'Opéra-Comique, a donné à notre Grand-Théâtre sa première représentation; elle a joué dans *La Fiancée* et *La Lettre de Change*. M. Déran-court, qui ne fait plus partie de la troupe, a joué par complaisance.
- Mardi 22. Un vent du midi, très violent, a régné toute la journée; il a brisé des vitres, renversé des cheminées et jeté dans nos rivières des échoppes qui étaient sur les bords.
- Id. Le Courrier de Paris a manqué; cela avait donné de l'inquiétude, mais ce retard n'a eu d'autre cause qu'un accident survenu à la malle-poste.
- Id. Plusieurs ouvriers prévenus de contravention à la loi sur les associations ont été arrêtés.
- Id. Un jeune homme de 19 ans s'est brûlé la cervelle à dix heures et demie du soir sur le quai des Augustins; il se nomme Mallet; on n'a rien trouvé sur lui qui puisse indiquer les motifs de ce suicide.
- Id. Une marchande de charbon qui avait cru trouver, dans sa loge, un abri contre l'ouragan, a été jetée dans le Rhône par un coup de vent; heureusement on l'a retirée de l'eau à temps.

Mercredi 23. Des ouvriers occupés à nettoyer le vitrage du passage de l'Argue, ont laissé, par imprudence, tomber une corniche qui a blessé assez grièvement une femme qui passait.

Id. Seconde représentation de M<sup>me</sup> Pradher dans l'opéra de *La Vieille* et celui de *Fiorella*.

## NOUVELLES.

— M. Martin, colonel du 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, un des neveux du célèbre major-général Martin qui a gratifié Lyon, sa patrie, de l'institution de La Martinière et d'une dotation pour délivrer chaque année des prisonniers pour dettes, vient de mourir à Dunkerque où il était en garnison (1).

— Le Conseil général du département du Rhône, a ouvert sa session vendredi de la semaine dernière. M. Verne de Bachelard, conseiller à la Cour et député, en a été nommé le président et M. Peyré le secrétaire.

— Nous avons parlé de l'éroulement de l'église de Saint-Martin de Fontaine, qui était en reconstruction, sans le concours d'un architecte; M. Pollet vient d'être chargé des travaux, et tout annonce que cette église sera un monument remarquable qui pourrait être envié par une grande cité.

— L'ancien château de feu l'archevêque de Lyon, M. de Montazet, à Oullins, est maintenant occupé par un pensionnat de jeunes gens, dirigé par des ecclésiastiques; ce pensionnat, qui a de la célébrité, et qui prend un grand accroissement, nécessite l'agrandissement de ce château déjà si beau; la façade se refait sur un style monumental, et une église dans le genre gothique y sera ajoutée; les travaux sont dirigés et se font sur les dessins de M. Pollet... Ainsi nos villages vont avoir leurs monuments comme la grande ville.

— M. l'abbé Combalot, prédicateur lyonnais, a prêché dernièrement avec beaucoup d'onction et de talent dans la célèbre église de Brou, à Bourg.

— Le jeune homme qui s'est suicidé à un tir au pistolet des Brotteaux, avait déjà tenté de se donner la mort par la vapeur du charbon. Il paraît que l'amour qu'il avait ressenti pour une jeune fille, nommée Elisa, l'a porté à cet acte de désespoir.

— On a fait, il y a quelques jours, l'essai d'un bateau à vapeur en fonte, essai qui a complètement réussi. Il a devancé l'*Hirondelle* d'une demi-heure de Lyon à Trévoux.

— On travaille avec activité aux travaux du chemin des Étroits; cette nouvelle route sera achevée en deux ans.

— M. Delesse est nommé agent de change en remplacement de M. Demenjon, démissionnaire.

— M. de Montmort, ex-commissaire de police à Paris, vient d'être nommé commissaire central à Lyon.

— Les souscriptions, en cas d'invasion du choléra, s'élèvent, jusqu'à ce jour, à 148,743 fr.

— MM. Prunelle, ancien maire de Lyon, député et médecin des eaux de Vichy, Baltard, architecte de Paris et chargé de la construction de notre palais de justice, et l'évêque du Puy M. de Bonald sont en ce moment à Lyon.

— Le tribunal de police correctionnelle de Lyon

(1) Ceci était imprimé quand nous avons appris que la nouvelle était fausse.

vient de condamner, pour vagabondage, les deux sœurs Neuf, âgées de huit à onze ans, et leur mère, à neuf mois de prison et cinq ans de surveillance de la haute police. Ces créatures sont celles qui avaient si indignement compromis M. R... par une fausse déclaration; le Tribunal a vengé l'honneur d'un artiste recommandable.

— Il vient de paraître un ouvrage, en 2 vol. in-8. qui peut servir de document à ceux qui s'occupent de l'Histoire de France : ce sont des *Mémoires historiques sur Annonay et le haut Vivarais*, depuis le cinquième jusqu'au dix-neuvième siècle, par Poncer; déjà M. Mermet a fait une *Histoire de Vienne en Dauphiné*, et M. Pourret des Gaud, une notice sur *Bourg-Argental*, qui précède son roman historique d'*Adhémar et Théodeberge*; ces ouvrages font honneur à la presse départementale, et sont en vente à la Librairie de Chambet fils, quai des Célestins.

— Le Conseil général, dans sa séance de jeudi dernier, a décidé que les 52.000 fr. qui étaient alloués comme supplément de traitement à Mgr l'Archevêque de Lyon et à MM. les Chanoines et Chapelains seraient supprimés.

## NOUVELLES DES THÉÂTRES.

M. et M<sup>me</sup> Allan, du Gymnase parisien, ont continué toute la semaine et sans interruption, le cours de leurs représentations à Lyon; ils ont joué dans trois vaudevilles chaque soirée et chaque fois; ils ont attiré, sinon la foule, du moins une nombreuse société assez bien choisie. M. Allan a un physique agréable; il a du feu, de la vivacité, de la physionomie et jette assez bien le couplet; mais il outre quelquefois ses rôles, et en cela il s'écarte du naturel qui est le type du bon comédien; il a déjà un embonpoint assez prononcé pour faire craindre qu'il ne puisse conserver longtemps les manières dégagées et élégantes d'un fashionable. M<sup>me</sup> Allan, qui fut sous le nom de M<sup>lle</sup> Despréaux, une actrice froide au Théâtre-Français, agréable aux variétés, s'est perfectionnée au Gymnase; et maintenant M<sup>me</sup> Allan est remplie de grâce et de sensibilité; il est dommage qu'elle copie trop *Léontine Fay*, et qu'elle ne soit pas assez elle-même; il est fâcheux encore qu'elle n'ait point de voix et ne puisse chanter le couplet avec cette verve qui lui donne du piquant. M<sup>me</sup> Allan est une très jolie femme, bonne à voir, bonne à entendre (quand elle ne chante pas), qu'on voudrait avoir pour *Lectrice*, pour ses *Premières Amours*, et pour héroïne de toutes les pièces qu'elle joue.

— M<sup>me</sup> Pradher, autrefois M<sup>lle</sup> Moore, actrice à l'Opéra-Comique depuis bien des années, quoiqu'elle soit encore jeune, qui fut toujours jolie, qui le sera encore longtemps, M<sup>me</sup> Pradher donne des représentations à notre Grand-Théâtre, qui sont très suivies. Cette actrice, dont le jeu est naturel et gracieux, qui sait donner de l'expression et de la sensibilité aux rôles qui en demandent, ne peut cependant avoir la prétention d'une cantatrice remarquable; mais telle qu'elle est, elle fera encore longtemps les beaux jours de l'Opéra-Comique.

— M<sup>me</sup> Clara Margueron, née à Lyon, actrice un peu novice, mais chanteuse délicieuse, très bonne musicienne et plus encore jolie femme, vient de débiter avec un grand succès à Marseille; M<sup>me</sup> Clara était à l'Opéra-Comique, où elle doublait M<sup>me</sup> Casimir.

Ce mot *débiter* au lieu de *représentation* semblerait indiquer qu'elle n'est plus attachée au théâtre de la Bourse.

— Jeudi dernier a eu lieu la première représentation de *Gustave ou le Bal Masqué*; cette solennité avait attiré un public si nombreux et si bien choisi que la salle était comble et présentait un coup-d'œil magnifique; toutes les loges étaient louées et occupées par des femmes brillantes de parure et d'élégance. Cet opéra a été monté à Lyon avec un grand luxe de costumes et de décors; nous qui l'avons vu à Paris, nous nous sommes cru transporté à l'Opéra: le cinquième acte, qui représente le Bal Masqué, a été éblouissant; plus de trois cents personnes occupaient la scène avec les costumes les plus originaux et les plus pittoresques; les danses étaient vives et animées; nos danseurs et danseuses se sont surpassés; le grand galop a été exécuté avec un ensemble parfait; beaucoup d'artistes du Gymnase y ont pris part; il a été couvert d'applaudissements; Silvain, M<sup>me</sup> D'ancourt et M<sup>lle</sup> Beauvalais, se sont fait applaudir dans leurs rôles; cette dernière surtout a été charmante sous le costume d'un page; elle a chanté à ravir. M. Provence, l'orchestre, les décorateurs, les costumiers et tous les artistes méritent des éloges. Cet opéra attirera longtemps la foule, nous y reviendrons.

— On dit que M<sup>me</sup> Adam étudie le rôle que jouait dans *La Fille de Dominique* M<sup>lle</sup> Virginie déjazet.

## LA FRANCE DRAMATIQUE

Vient de publier *La Courte-Paille*, drame-vaudeville; 70 c. — *Est-ce un rêve*; 35 c. — *Fra-Diavolo*, opéra; 70 c. — *Napoléon, ou Schœnbrunn et Sainte-Hélène*; 70 c. — *Un premier Amour*; 70 c.

## LE MAGASIN THÉÂTRAL.

Vient de publier *Discretion*, vaudeville; 30 c. — *Charles VII et ses grands vassaux*; 40 c. — *La Mère et la Fiancée*; 40 c. — *Un de ses Frères*; 20 c. — *Le Curé de Champaubert*; 40 c. — *L'Habit ne fait pas le Moine*; 40 c. — *Marguerite de Quélus*; 40 c. — *Etienne et Robert*; 20 c. — *Les Mineurs*; 40 c. — *L'Agnès de Belleville*; 40 c. — *Les deux Reines*; 20 c. — *La Berlinoise de l'Emigré*; 40 c. — *Mademoiselle Marguerite*; 20 c. — *Une Mère*; 40 c. etc.

Toutes ces pièces sont en vente à la Librairie de Chambet fils, quai des Célestins.

## ORDONNANCE DE POLICE.

*Fixation des heures d'Ouverture et de Clôture des Marchés d'approvisionnements et de comestibles.*

NOUS MAIRE DE LA VILLE DE LYON,

Vu les Ordonnances de police des 2 décembre 1815, 1<sup>er</sup> juillet 1817, 19 juin 1818, 14 juin 1823 et 25 octobre 1828, sur la fixation des heures d'ouverture et de clôture des divers Marchés

forains de la ville; ensemble les Lois des 24 août 1790 et 22 juillet 1791 ;

Considérant que la fixation desdites heures doit être uniforme et combinée avec le service du nettoyage des rues et places ;

Avons ordonné :

Article premier. Les marchands forains de voililles, fromage du pays, beurre, œufs, lait, fruits et légumes, poissons et autres denrées et comestibles destinés à l'approvisionnement de la ville, auront la faculté de stationner gratuitement dans l'enceinte des marchés affectés à la vente de ces articles, depuis quatre heures jusqu'à huit heures du matin, à partir du 15 mai au 15 juillet de chaque année.

Depuis cinq heures jusqu'à neuf heures du matin, à partir du 15 avril au 15 mai, et du 15 juillet au 1<sup>er</sup> septembre.

Depuis six heures jusqu'à neuf heures du matin ; à partir du 15 mars au 15 avril, et du 1<sup>er</sup> au 30 septembre.

Et depuis sept heures jusqu'à dix heures du matin, à partir du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mars.

Art. 2. Il est défendu aux Marchands forains de s'établir et de coucher sur les Marchés, et d'y déposer leurs balles, paniers, cages à volailles et autres objets avant les heures d'ouverture fixées par l'article précédent ; et il leur est expressément enjoint d'évacuer les emplacements qu'ils auront occupés aux heures de clôture fixées par le même article.

Article 3. Toute disposition d'Ordonnances antérieures qui seraient contraires à la présente, est rapportée. Cette dernière Ordonnance sera soumise à l'approbation de M. le Préfet, pour être ensuite publiée et exécutée à la diligence de MM. les Commissaires de police.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, le 19 septembre 1855.

Le Maire de la ville de Lyon,

C. MARTIN.

### ORDONNANCE DE POLICE.

*Éclairage et conduite des Voitures bourgeoises et Camions.*

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE LYON,

Considérant que, malgré les Ordonnances de police, beaucoup de voitures bourgeoises, berlins, calèches, tilburys, cabriolets, chars-à-banc couverts ou carrioles appartenant à des particuliers, continuent de rouler, le soir, sur la voie publique, sans lanternes allumées, et qu'il peut résulter de graves accidents de ces contraventions;

4  
Considérant que les charrettes dites *camions*, portant des marchandises dans la ville, sont aussi dans le même cas ; que le plus souvent, les conducteurs de ces camions se tiennent sur leurs voitures, et les conduisent avec tant de rapidité qu'ils compromettent, non seulement leur propre vie, par le danger où ils sont de tomber, mais encore celle des piétons et des conducteurs d'autres voitures qui ne peuvent les apercevoir assez à temps pour se détourner ;

Vu les lois des 24 août 1790 et 22 juillet 1791 ;

Ordonnons ce qui suit :

Article premier. Toute voiture, berline, calèche, tilbury, cabriolet, char-à-banc couvert ou carriole, appartenant à des particuliers, ainsi que toute charrette dite *camion* ou autre, devra être garnie d'une lanterne placée sur le devant de la voiture.

Cette lanterne devra être allumée à la chute du jour, et ne pourra, sous aucun prétexte, être éteinte que lorsque la voiture rentrera sous la remise.

Art. 2. Il est enjoint à tout conducteur de camion, de se tenir à la tête de son cheval et de ne conduire sa voiture qu'au pas.

Art. 3. Il est défendu à tout voiturier de conduire seul plusieurs voitures à la fois.

Art. 4. La présente Ordonnance sera soumise à l'approbation de M. le Préfet, et MM. les Commissaires de police sont chargés de tenir sévèrement la main à l'exécution des articles précédents, et de constater toutes les contraventions qui pourraient y être faites. Tout Agent de police, convaincu d'avoir trouvé en contravention sur son passage une desdites voitures, sans en avoir rendu compte, sera révoqué et immédiatement remplacé.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, le 19 septembre 1855.



Le Maire de la ville de Lyon,

C. MARTIN.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

*Audience du 19 septembre.*

Claude Millon, pauvre vieillard à tête chauve, s'avance tout tremblotant devant le tribunal et pouvant à peine se soutenir sur son bâton.

Le président. — Quel âge avez-vous ?

L'accusé. — Ça se lit sur mon front, 78 ans pour vous servir.

Le président. — Avez-vous un état ?

L'accusé. — Autrefois, mon Dieu oui. Maintenant, je suis pauvre, je suis vieux : c'est là tout ce qui me reste de mon état.

Le président. — Vous êtes accusé d'avoir menti ; qu'avez-vous à dire pour votre justification ?

L'accusé. — Ce que j'ai à dire ? hélas ! voyez-vous, c'est que j'avais faim. Tenez, pardonnez-moi, je n'ai plus guère de temps à vivre : mon corps se *détraque* ; ça sera bientôt fini. J'irai rejoindre mon épouse dont voici le testament dans ma poche. Voulez-vous lire le testament de mon épouse ? vous verrez qu'elle m'a laissé tous ses biens.

Le président. — Vous avez des enfants qui sont riches ; pourquoi vous échappez-vous quand ils vous retirent ?

L'accusé. — Pourquoi je m'échappe ? que ça vous est facile à dire, mon bon Monsieur ! vous savez bien qu'on ne va pas à la chasse de la misère.

Le tribunal, après avoir exhorté Millon à réclamer de ses enfants une pension alimentaire, le condamne à 24 heures de prison, et ordonne qu'après avoir subi sa peine, il sera conduit au dépôt de mendicité. — A la garde de Dieu, dit-il en se retirant, j'y mourrai au moins tranquille.

L'huissier crie : Joseph Duhon !

L'accusé. — Présent, mon juge, et il salue politairement le Tribunal. Puis, relevant ses moustaches et se croisant les bras : Je vais, dit-il, vous raconter l'affaire.

Voilà donc que j'entre dans un bureau de tabac ; une pièce de bois m'avait un peu foulé le bras, pourquoi il était en écharpe, quand ces deux Messieurs m'ont arrêté sur-le-champ et incorporé au violon.

Le président. — Vous êtes accusé de vagabondage et de mendicité : vous avez une femme et des enfants, pourquoi abandonnez-vous votre famille ?

L'accusé (haussant la voix). — C'est une infâme calomnie ! moi j'ai une femme ! allons donc, une femme ! je suis *ex-soldat* congédié en définitif le 1<sup>er</sup> janvier 1855, au camp de Bougie, en Afrique, près d'Alger ; de quoi j'ai fait la traversée et que j'ai abordé à Marseille en Provence. Que les agents de la force publique fassent attention au signalement : Pierre Duhon a trois enfants et une femme ; Joseph Duhon n'a ni enfants ni femme, et je suis Joseph Duhon, entendez-vous, messieurs les agents !

L'accusé a été condamné à un mois de prison.

— Un mois, ce n'est rien, on en a vu d'autres ; mais c'est bien entendu que je ne suis par marié, que je n'ai point de femme et point d'enfants.

## ÉTUDE DE M. JACQUIER,

Notaire à Lons-le-Saulnier, département du Jura.

### DOMAINE A VENDRE.



Ce Domaine appelé *Grange de Presle*, est situé à trois quarts de lieue de Lons-le-Saulnier (Jura), près la route de Paris à Genève, sur les territoires de Montaigny et Vermantois.

Il se compose d'une très belle Habitation en bon état, vastes granges et logements de fermiers et vigneron, séparés par une vaste cour ; belles cuves et cuveries meublées ;

de 641 ares 52 cent. de terre labourable,  
5245 ares 25 cent. de prés anc. et artific.,  
1069 ares ou 240 ouvr. de vigne de bonne qual.,  
715 ares ou 20 journ. de parcours indépend.  
du droit de parcours sur les territoires de Montaigny et Vermantois, et d'une carrière de marne d'excellente qualité.

Outre la fontaine et l'abreuvoir anciens, on peut établir facilement, dans la cour, une fontaine d'eau jaillissante.

On peut établir une avenue à la route et un jardin anglais sur le parcours qui domine le beau valon de Vermantois et Moiron, où il existe déjà une promenade de tilleuls.

Le revenu de cette propriété est de 7,400 fr.

La vente se fera à Lons-le-Saulnier, en l'étude du notaire Jacquier, le lundi 19 octobre 1855, à 10 heures du matin.

On traitera de gré à gré.

**A VENDRE.** — Une belle Propriété près de Villefranche, avec jolie Maison bourgeoise située au centre du domaine, qui se compose de vigne, terre, pré, bois, noyer, fruits, source, le tout pouvant produire un revenu de . . . 6,920 fr. frais d'exploitation, impositions, montant le tout à . . . 2,000 fr.

Revenu net . . . . . 4,920 fr.

Franche de toute hypothèque et pouvant se vendre en détail, le tout avec facilité pour le paiement ; pour voir le plan et le détail de la Propriété, s'adresser à M. Perrussel, rue des Trois-Maries, n. 12 au 1<sup>er</sup>, à Lyon.

**A VENDRE.** — Une petite Maison de deux étages et rez-de-chaussée de 1000 à 1100 fr. de revenu, et située Grande-Côte ; elle est bien louée. S'adresser au bureau du Bazar.

**A VENDRE.** — Une Boutique ayant deux baderrières et une cour close, plus une Chambre au premier étage, au prix de 6000 fr. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser au bureau de ce Journal.

### EFFETS A VENDRE.

**A VENDRE.** — Un Mobilier de Café avec tous ses agrès ; l'inventaire est déposé chez M. Perrussel, rue des Trois-Maries, n. 12, au 1<sup>er</sup>, à Lyon, qui donnera tous les renseignements possibles.

**A VENDRE.** — Un Piano à cinq octaves. Prix, 150 fr. S'adresser au bureau du Bazar.

**A VENDRE.** — Une belle Gravure richement encadrée, dont il n'existe que trois épreuves, la planche ayant été brisée à la révolution de Juillet.

Elle représente Minerve présidant, dans son atelier, aux travaux des Génies, qui sculptent ou peignent les Membres de la branche aînée des Bourbons, etc. Elle est en vente au bureau du Journal.

**A VENDRE.** — Un Fonds de Mercerie très achalandé, ayant une bonne et nombreuse clientèle, et placé dans un des beaux et bons quartiers de la ville. *S'adresser à M. Chambet fils, libraire.*

Un Magasin de pharmacie, droguerie et épicerie, situé dans un joli village des bords de la Saône, et environné d'autres villages très peuplés, à vendre à un prix très modéré et avec des facilités pour le paiement, moyennant sûreté. Ce magasin est très achalandé, et le local avec jardin est agréable. *S'adresser à M. Chambet, fils, libraire, quai des Célestins.*

### VENTES DE MARCHANDISES

ET AUTRES OBJETS.

*A Vendre* — Deux glaces, dont la plus grande porte 54 pouces en hauteur et 53 en largeur, et la plus petite, avec trumeaux, a 24 p. 1/2 de hauteur et 28 1/2 de largeur; le tout mesuré en dedans des cadres. *S'adresser à M. Perrussel, rue des Trois-Maries, n. 12, au 1<sup>er</sup>.*

## Annonces et Avis divers.

— On a perdu une bague ayant un petit portrait en miniature entouré de brillants. *S'adresser, pour la rendre si on la trouve, au bureau du Bazar. Il y aura récompense.*

### AMANDINE.

Cette pâte donne à la peau de la blancheur, de la souplesse et la préserve du hâle et des gerçures; elle efface les taches de rousseur et les aspérités du visage.

L'Amandine ne se trouve à Paris que chez F. Laboullée, parfumeur, inventeur breveté, rue Richelieu, n. 95; 4 fr. le pot. Dépôt à Lyon, chez M. Soccard aîné, place de l'Herberie.

— Le dépôt de l'Essence Cosmétique de Mettemberg, ancien chirurgien-major aux armées, est toujours chez l'inventeur, rue Saint-Thomas-d'Enfer, n. 5, à Paris, et à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n. 50. On y distribue *gratis* les notes explicatives sur la méthode *iatraleptique et révulsive externe* de ce médecin, connu depuis 55 ans par des succès réguliers, pour prévenir et guérir les gales récentes, anciennes, reparaîtées, dégénérées et compliquées avec les *syphilis* ou d'autres maladies. On peut le consulter tous les jours, depuis 2 heures jusqu'à 5, en sa maison, rue Saint-Thomas-d'Enfer, n. 5, à Paris, et le dimanche matin, hors et près la bar-

rière, route de Fontainebleau, n. 21. Les lettres doivent être affranchies.

### PASTILLES PECTORALES

#### DE RÉGLISSE A LA GOMME,

DE GEORGÉ, PHARMACIEN.

Cette Pâte, d'un goût très agréable, est reconnue par tous les Médecins pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, etc. La vogue immense dont elle jouit depuis plusieurs années, est la preuve de son efficacité. Elle se vend par boîte de 60 c. et de 1 fr. 20 c., chez M. MACORS, pharmacien, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30.

### GADOT, PHARMACIEN,

Rue de la Poulallerie, n. 13, à Lyon.

#### SIROP DÉPURATIF ET SUDORIFIQUE

#### DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ.

Ce Sirop est préparé d'après la formule qui a été approuvée par la Faculté de médecine de Paris, et publiée par ordre du gouvernement. C'est le meilleur dépuratif connu jusqu'à ce jour, et celui qui doit être employé avec le plus de confiance dans les maladies vénériennes anciennes et récentes, les dartres, les rachitis, les pertes blanches et les engorgements laitens.

(Il ne contient aucune préparation mercurielle.)

### PHILOSTOME.

Cette nouvelle préparation alimentaire est destinée, par sa facile digestion et ses propriétés toniques, aux personnes d'un estomac faible, aux enfants, aux vieillards, aux convalescents, aux personnes épuisées par les veilles, les travaux ou l'abus des plaisirs. (La boîte, 5 fr.)

### POMMADE FONDANTE CONTRE LE GOITRE.

#### MÉDICAMENTS VENANT DE PARIS.

Elixir anti-glaireux du docteur Guillet.  
Essence de Salsepareille de la pharmacie Colbert.  
Grains de Santé du docteur Franck.  
Pastilles de Calabre de Potard, pharmacien.  
Paraguay-Roux.  
Pâte pectorale de Régnault.  
Créosote-Billard.  
Sirop de Chaumonot.  
Sirop Pectoral de Lamouroux.  
Taffetas épispastique de Mauvage.

(Le prix est le même qu'à Paris ou dans les dépôts.)

EN DÉPÔT,

Capsules gélatineuses, ou Baume de Copahu.

## DEMANDES ET PROPOSITIONS.

— Un jeune homme de 28 ans, possédant une belle écriture, et ayant constamment été employé soit au bureau des hypothèques, soit dans un bureau de messageries, désirerait trouver un emploi dans une maison de commerce ou dans un pensionnat; il fournira des renseignements très satisfaisants sur sa moralité et ses capacités.

*S'adresser à M. Chapeau, rue des Célestins, n. 6.*

— On offre, par première hypothèque sur des immeubles à Lyon, une somme de 30,000 fr. pour dix ans, à l'intérêt de cinq pour cent.

— On demande à acheter une jolie Maison de campagne où l'on puisse trouver l'utile et l'agréable réunis; on y mettra de 80 à 100 mille francs.

*S'adresser à M. Gilbert Bourget, place Lévis, n. 3, tous les jours jusqu'à 2 heures.*

## CINQUIÈME SUPPLÉMENT

AU

## CATALOGUE DES LIVRES EN LECTURE

*De la Librairie Industrielle et d'Éducation, de Chambet fils, quai des Célestins.*

*(Suite et fin).*

SAVINIE, par Jenny Bastide; 2 vol. in-8.  
SCENES DE FRANCE ET D'AFRIQUE; in-8.  
SCENES DE LA VIE INTIME; 2 vol. in-8.  
SCENES DRAMATIQUES EMPRUNTEES A LA VIE REELLE, par lady Morgan; 2 vol. in-8.  
SCENES HISTORIQUES DE LA SAINT-BARTHELEMI; in-8.  
SCENES POPULAIRES, par Henri Monnier; 2 vol. in-8.  
SCHILDINE; 2 vol. in 8.  
SECRETAIRE (le) INTIME; par George Sand; 2 vol. in-8.  
SIX CONTES JAUNES; in-8.  
SŒUR (la) DE CHARITE; 3 vol. in-12.  
SŒUR (la) DE LAIT DU VICAIRE; in-8.  
SOIREES (les) DE LOUIS XVIII; 2 vol. in-8.  
SOIREES D'UNE GRISETTE EN L'ATTENDANT; 2 vol. in 8.  
SOMNAMBULE (le), ou Souvenirs de Dresde (1815); in-8.  
SOUS LES RIDEAUX, contes du soir; in-8.  
SOUS LES TILLEULS, par Alphonse Karr; 2 vol. in-8.  
SOUVENIRS DE FIDELITE, par Albert de Calvimont; in-12.  
SOUVENIRS DE LA MARQUISE DE CREQUY; 3 vol. in-8.  
SOUVENIRS D'UNE VIEILLE FEMME, par Sophie Gay; in-8.

7

SUR L'OREILLER; in-8.  
TASSE (la), ou Génie et Malheur; 2 vol. in-12.  
TOURISTE, ou Histoire et Scènes intimes; in-8.  
TRIBUNAL (le) SECRET, ou les Francs Juges; 2 vol. in-12.  
TRISTESSES; in-8.  
UN CŒUR DE JEUNE FILLE, par Michel Masson; in-8.  
UN DIVAN; in-8.  
UN DROIT DE MARI; in-8.  
UN MARIAGE DE COUR; in 8.  
UN MARIAGE SANS MARI, par Auguste Lafontaine; 4 vol. in-12.  
UN REMORDS, par Jenny Bastide; in-8.  
UNE AME EN PEINE; in 8.  
UNE FANTAISIE DE LOUIS XIII; 2 vol. in-8.  
UNE FAUTE; 2 vol. in-8.  
UNE MAITRESSE DE LOUIS XIII; 4 vol. in-8.  
UNE MOSAIQUE; 2 vol. in-12.  
UNE NUIT DE 1793; in-8.  
UNE VICTIME; in-8.  
VAGABOND (le), par Merville; 4 vol. in-12.  
VALIDA, ou la Réputation d'une Femme; 2 vol. in-8.  
VALLEE AUX LOUPS: Souvenirs et Fantaisies, par Delatouche; in-8.  
VEILLEUSE (la); in-8.  
VERT ET BLANC, morceaux inédits de littérature contemporaine; in-12.  
VICOMTE (le) DE BEZIERS, roman historique, par Frédéric Soulié; 2 vol. in-8.  
VIE D'UN GARÇON, par Raban; 3 vol. in-12.  
VIE (la) IDEALE, PEINTURE DES EMOTIONS A VINGT ANS; in-8.  
VILLAGE (le) SOUS LES SABLES; 2 vol. in 8.  
VILLE (la) DU REFUGE; in-8.  
VINGT ANS DE FOLIE; 3 vol. in-12.  
VOISINS (les) DE L'AUTRE COTE; 2 vol. in-8.  
VOYAGE A PRAGUE, par le vicomte Walsh; in-8.  
VOYAGE AU CANADA; 3 vol. in-8.  
VOYAGE AU CHILI, AU PEROU ET DANS LA COLOMBIE; 3 vol. in-8.  
VOYAGE AU MONT CAUCASE ET EN GEORGIE; 2 vol. in 8.  
VOYAGE DE LAPEROUSE; in-8.  
VOYAGE D'UN EXILE, par le baron d'Haussey.  
VOYAGE EN BARBARIE; 2 vol. in-8.  
VOYAGE EN SUISSE, EN LOMBARDIE ET EN PIEMONTE, par le comte Walsh; 2 vol. in-8.  
VOYAGE PITTORESQUE EN ANGLETERRE ET EN FRANCE; in-8.  
WOLFTHURM, ou la Tour du Loup; 2 vol. in-12.  
  
PRETEUR (le) SUR GAGES; 4 vol. in-12.  
PRISONNIERS (les), contenant dix nouvelles, par Madame de Genlis; in-12.  
PRISONNIER (le) DE GUERRE; in-8.  
PRISONS (les) EN 1793; in-8.

# PENSIONNAT

DE DEMOISELLES,

*Dirigé par Madame Monfat,*

A TRÉVOUX.

Tout le monde sait combien il est important de former au bien et à la vertu l'esprit et le cœur des jeunes personnes. Sans une éducation soignée et chrétienne, elles sont toutes comme autant de plantes qui, faute de culture, végètent et ne produisent aucun fruit.

Le but qu'on s'est proposé dans ce nouvel établissement est donc de former de jeunes personnes chrétiennes, instruites et capables de devenir l'ornement et l'édification de la Société, et de faire un jour de bonnes mères de famille.

Le Pensionnat est situé dans une ville renommée pour la beauté de son site et la douceur de sa température. Trévoux, à quatre lieues de Lyon, sur les belles rives de la Saône, a des communications faciles et journalières avec cette grande cité.

La maison est dans une position fort saine et très agréable; elle est accompagnée d'un jardin assez vaste dans lequel les élèves prennent leurs récréations, et, quoique au centre de la ville, on y jouit de tous les agréments de la campagne.

Les salles d'étude sont claires; les dortoirs sont spacieux et bien aérés.

Les premières leçons qu'on donne aux élèves sont : La lecture, l'écriture et le catéchisme. Lorsqu'elles ont passé ce premier degré d'instruction, on leur enseigne la Religion sur un plan plus vaste, la Grammaire, l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie, la Sphère et la Mythologie. De ce second degré, elles passent au troisième, où on leur applique à diverses compositions; on leur forme le style, on leur donne connaissance de nos meilleurs prosateurs et poètes. On leur enseigne aussi les premières notions de la musique vocale.

La couture, la broderie en tout genre, et toute espèce d'ouvrages propres à leur sexe, leur sont montrés avec le même soin. Enfin rien de ce qui convient à l'éducation d'une demoiselle n'est négligé.

Le costume est rose pour l'été; on désire des robes en mérinos couleur grenat pour l'hiver.

Le prix de la pension est de trois cent cinquante francs, payables par trimestre et d'avance.

Chaque pensionnaire apporte en entrant un petit trousseau qui doit être composé d'une douzaine de hemises, d'autant de mouchoirs de poche et de

serviettes, de six draps, de six essuie-mains, d'un matelas et couvertures. Elles doivent apporter aussi un couvert et un gobelet en argent. Le reste ne demande point de détails, chaque mère connaissant assez les autres objets dont leurs enfants peuvent avoir besoin.

Les parents qui désireront joindre l'agréable à l'utile pourront être également satisfaits. Le Dessin, la musique instrumentale et autres arts d'agrément seront enseignés aux demoiselles qui voudront posséder ces talents. Les maîtres d'agréments se paieront à part.

On s'applique particulièrement à former les jeunes personnes à la piété; on leur donne le goût de l'ordre, de la propreté et de l'économie; on leur inspire de l'éloignement pour ce qui pourrait ressentir le luxe et la dissipation. En un mot, on s'efforce de les rendre solidement vertueuses, et on travaille à réprimer leurs défauts de caractère, qui, dans la suite, pourraient nuire à leur bonheur et leur attirer les reproches des personnes avec lesquelles elles auraient à vivre.



## DÉCÈS

*Les plus notables survenus du 11 au 15 sept. 1835.*

Jean Gandillon, âgé de 77 ans, notaire honoraire, rue Soufflot, n. 2. — Jean Vourlat, 53 ans, marchand vinaigrier, montée des Capucins, n. 3. — M. Jean-Joseph-Antoine Courvoisier, 59 ans, ancien garde-des-seaux, ministre de la justice, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, décédé chez M. Rieussec, place Louis-le-Grand, n. 6. — Jean-Etienne Garnier, 28 ans, marchand feronnier, rue de la Boucherie-des-Terreux, n. 11. — Rambert-Pierrette Juvanon-Duyachat, femme Gillet, 61 ans, épicière, rue Buisson, n. 8. — Jean-Etienne Deladure, 66 ans, peintre en bâtiments, place Saint-Clair, n. 5. — Antoinette Ponchon, veuve Richard, 74 ans, institutrice, rue de la Gerbe, n. 7. — Louis Renard, 82 ans, rentier, montée du Chemin-Neuf, n. 67. — Etienne Chevalier, 76 ans, rentier, rue des Fantasques. — Sébastien Richard, 54 ans, négociant, rue de la Reine, n. 12. — François-Xavier David, 54 ans, dessinateur, rue Imbert-Colomès, n. 19. — Henriette-Marie-Joséphine Favre, 23 ans, célibataire, chez son père, rentier, rue Vaubecour, n. 14. Grégoire Berthet, 66 ans, boulanger, Grande-Côte, n. 34. — Antoine Fournet, 79 ans, fabricant d'étoffes, rue Saint-Marcel, n. 24. — Jean Berthet, 53 ans, fabricant d'orfèvrerie, place Saint-Pierre, n. 2.